



Profil des interprètes et des traducteurs (h/f)

La décision d'octroi de l'asile en Suisse s'appuie principalement sur les résultats d'auditions orales. En effet, tout requérant d'asile est auditionné(e) par un/e collaborateur/trice du SEM. Un représentant légal ou représentant d'une œuvre d'entraide participe à l'audition afin de veiller à ce qu'elle se déroule conformément au droit en vigueur. L'interprète assure quant à lui l'interprétation de l'audition, dont la durée peut varier entre une et sept heures, en recourant à l'interprétation consécutive. A la fin de l'audition, le procès-verbal est retraduit dans la langue cible par l'interprète. L'interprète exécute parfois des traductions écrites.

Les interprètes et/ou les traducteurs doivent non seulement satisfaire à des exigences techniques mais aussi faire preuve d'une grande intégrité et être parfaitement au clair sur leur rôle.

Sur le plan personnel (compétences sociales et personnelles)

Vous

- êtes digne de confiance, intègre, discret/discrète et fiable ;
- connaissez les responsabilités de votre rôle et suivez les principes éthiques y relatifs ;
- respectez les valeurs et les principes de l'administration fédérale ;
- faites preuve d'une grande maturité, réfléchissez de manière nuancé et agissez en conséquence ;
- adoptez une position neutre ;
- connaissez vos limites et savez demander du soutien si nécessaire ;
- vous distancez personnellement et professionnellement tout en restant concentré(e) et patient(e) ;
- gardez votre sang-froid dans des situations éprouvantes du point de vue émotionnel ;
- vous questionnez régulièrement au sujet de votre rôle et de votre manière de communiquer.

Sur le plan technique (compétences professionnelles)

Vous

- maîtrisez parfaitement la langue cible (niveau C2 du Portfolio européen des langues PEL) et avez d'excellentes connaissances terminologiques et grammaticales ;
- vous exprimez couramment dans l'une des langues officielles suisses (allemand, français ou italien au niveau B2 ou plus PEL) ;
- maîtrisez l'interprétation consécutive ;
- êtes vif d'esprit et avez de bonnes capacités de concentration ainsi que de mémorisation ;
- interprétez de manière claire, fluide, précise et structurée ;
- garantissez une interprétation fidèle, mot à mot (sans modifier la forme ni le fond des déclarations des participants à l'audition) et connaissez le vocabulaire spécialisé requis, même lorsque l'état de fait est complexe ;
- ne surestimez pas vos aptitudes personnelles, linguistiques et professionnelles et, en présence de difficultés communicationnelles, vous réagissez de manière mesurée tout en restant calme et professionnel ;
- êtes capable de résumer des textes ;
- êtes en mesure d'identifier et corriger, de manière transparente, les séquences interprétées pouvant engendrer un malentendu ;
- possédez une bonne culture générale, êtes ouvert(e)s à l'apprentissage ainsi qu'au changement et êtes soucieux(se) de votre développement professionnel ;
- connaissez le contexte politique et social de la Suisse ainsi que celui du pays dans la langue duquel vous êtes appelé à interpréter et/ou à traduire ;
- aimez travailler en équipe, dans des compositions variables ;
- faites preuve d'endurance et êtes en mesure d'assurer continuellement un travail de qualité lors de longues auditions ;
- êtes disponible et prêt à intervenir en différents lieux du SEM ;
- jouissez d'une bonne réputation et êtes disposé(e) à vous soumettre à un contrôle de sécurité (incluant la consultation d'un éventuel dossier d'asile) ;
- avez de préférence suivi des cours d'interprétation.